

16773

I.N.P.L

A.E.L.

Copie certifiée conforme

12 NOV. 2002



Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 francs
5, Z.A.C. de l'OURCQ
93500 PANTIN
RCS BOBIGNY B 421 065 251

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 JUIN 2001

L'AN DEUX MILLE UN,
Et le Vingt Neuf Juin

Les Associés de la Société **A.E.L.**, Société à Responsabilité Limitée au capital de **50.000 francs** divisé en **500 parts sociales** de **100 francs** chacune, dont le siège social est situé **5, Z.A.C. de l'OURCQ 93500 PANTIN**, ont tenu au siège social, une **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Avraham BITTON, Gérant**.

Le Président constate que les Associés présents ou régulièrement représentés possèdent au moins les trois quarts des parts sociales, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée,

Le texte de la résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée,
La feuille de présence.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux Associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.